

# Projet éducatif

## Accueils de loisirs de la Chapelle Saint Aubin



# Sommaire

La situation.....	2
Le public concerné.....	2
Les objectifs.....	3
La composition et fonctions de l'équipe.....	4
Les moyens de fonctionnement.....	4

## La situation

La ville de la Chapelle Saint-Aubin offre de nombreuses solutions aux familles en matière de garde d'enfants et d'animations. En 2015, la population était composée de 416 enfants de 0 à 14 ans soit 17,4% de la population totale. 40% des ménages étaient composés d'un couple avec enfants et 6% de familles monoparentales.

A la rentrée 2017, 238 étaient scolarisés. 161 enfants en élémentaire (du CP au CM2) et 77 enfants en maternelle.

- ★ L'accueil éducatif extra-scolaire (géré par une association indépendante)
- ★ Les activités des petites vacances « Activ'days »
- ★ L'accueil de loisirs d'été

## Le public concerné

Le centre de loisirs d'été accueille les enfants de 3 ans (révolus au 1<sup>er</sup> juillet) à 12 ans.  
Les Activ'days accueillent les enfants de 8 à 15 ans.

L'effectif minimum est de 15 enfants l'été (sauf sur dérogation) et de 7 enfants sur les Activ'days.  
L'effectif maximum est de 50 enfants.

Les inscriptions sont prioritaires pour les enfants Capellaubinois. Les enfants hors commune sont acceptés dans la limite de 30% de l'effectif.

La mixité sociale est fortement encouragée. Les enfants valides et porteurs de handicap mais également ceux sujets aux protocoles individualisés doivent évoluer sans subir de discriminations. Un entretien avec les responsables légaux sera alors mis en place afin de concevoir et organiser leur intégration dans les meilleures conditions. Ce rendez-vous sera l'occasion d'apprécier la capacité d'accueil dans nos locaux dans le cadre d'un handicap physique non compatible avec nos infrastructures.

## Les objectifs

- ★ Répondre aux besoins de modes de gardes des familles sur l'ensemble de l'année en organisant des loisirs pour les 3 à 15 ans.
- ★ Favoriser la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- ★ Proposer des actions à contenu éducatif orienté sur la découverte de son environnement social et le respect de son territoire.

- **Le développement personnel :**

- ★ Favoriser les activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer à l'école.
- ★ Développer l'esprit de créativité, de recherche et de dépassement de soi.
- ★ Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- ★ Rendre l'enfant acteur de ses loisirs.
- ★ Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines de la science, des arts et des sports.

⇒ Le rôle de l'équipe d'animation :

Adapter les activités à chaque tranche d'âge et veiller à respecter les rythmes biologiques des enfants. L'équipe aura à cœur de stimuler les enfants tout en restant à leur écoute afin de les impliquer dans les actions.

- **Favoriser l'ouverture et le respect des autres, le vivre ensemble :**

- ★ Favoriser le respect entre tous les individus : les enfants entre eux, les adultes envers les enfants et vice versa.
- ★ Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants.
- ★ Favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe.
- ★ Stimuler la solidarité et le partage.
- ★ Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, sportifs ... toute personne souhaitant partager ses compétences, son talent, sa passion.
- ★ Permettre à l'enfant de s'ouvrir à différentes cultures.

⇒ Le rôle de l'équipe d'animation :

Savoir organiser des activités permettant la cohabitation entre filles et garçons, petits et grands. Faire appel à des personnes extérieures capables d'enrichir les enfants.

- **Favoriser la connaissance et le respect de son territoire :**

- ★ Inciter au respect des lieux occupés et du matériel.
- ★ Participer à l'éducation au développement durable.

⇒ Le rôle de l'équipe d'animation :

Savoir utiliser l'environnement immédiat du centre de loisirs et tirer parti des ressources et personnes locales.

## La composition et fonctions de l'équipe

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de se porter garant de ce projet et de s'approprier ces objectifs. Il lui faudra s'y référer pour préparer les animations et activités.

Le directeur sera garant et porteur de ce projet. Ses principales fonctions consistent à :

- ★ Élaborer le projet pédagogique, l'évaluer et l'ajuster si nécessaire.
- ★ Proposer des activités dans lesquelles les enfants pourront s'investir. Savoir les accompagner, les encourager et les valoriser individuellement et collectivement.
- ★ Gérer l'équipe d'animation.
- ★ Veiller au respect de la réglementation.
- ★ Assurer la gestion administrative du centre : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion de planning, coordination avec l'équipe...
- ★ Acheter des fournitures pédagogiques et autres consommables.

## Les moyens de fonctionnement

### Les espaces

- ★ Le site Saint Christophe (salle des fêtes, ferme, trappeurs, bois...)
- ★ Le restaurant scolaire
- ★ La Maison Pour Tous
- ★ Les espaces verts de la commune
- ★ Le bassin d'apprentissage
- ★ Le complexe sportif

### La constitution de l'équipe d'animation :

L'équipe est constituée d'un directeur, diplômé ou breveté en fonction de la réglementation de la DDCS, d'un directeur adjoint et d'animateurs à raison d'un animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans.

### Les outils d'informations et de communication avec les familles :

Il pourra être utilisé pour communiquer auprès des familles les affiches chez les commerçants, les flyers, le bulletin communal, le panneau lumineux, la presse locale ainsi que les moyens de communication numérique et les réseaux sociaux.